

**POLITIQUE  
EUROPÉENNE  
DE L'EAU :**

*Nouveaux enjeux  
& Contributions  
françaises*



# Réenchanter l'Europe de l'eau

**E**N 2005, le CFE avait pris l'initiative d'organiser un colloque avec nos homologues espagnols sur le bon état des eaux en Europe afin de comparer les approches des différents Etats membres dans la mise en œuvre de la DCE de 2000. Nous avons vécu cette directive "fédératrice" comme un formidable avancée tant au plan environnemental, avec l'objectif de reconquête des milieux, que démocratique, avec le partage de la compétence entre l'Union Européenne et ses Etats membres, et, au sein de l'Union, un système de codécision entre le Parlement Européen et la Commission.

La réactualisation prochaine de la DCE, qui a motivé l'organisation de ce colloque, intervient dans un contexte moins enthousiaste. La mise en œuvre de la DCE a été longue et fastidieuse du fait de l'absence de systèmes d'information sur la réalité de l'état des milieux et d'une mobilisation difficile des moyens financiers nécessaires. Par ailleurs de grandes problématiques liées à l'eau- changement climatique, gestion des eaux pluviales, micropolluants se sont invitées dans le débat public sans être nécessairement prévues ou intégrées à la DCE.

En fait, la politique européenne de l'eau ne peut se réduire à cette directive, malgré sa volonté intégratrice. Son efficacité n'est pas contestable comme en témoigne les 30 espèces de poissons qui désormais

remontent la Seine. Mais le citoyen s'est un peu perdu sur le chemin de la compréhension des enjeux et des responsabilités.

Le désenchantement français est aussi perceptible, parce que le système "à l'anglo-saxonne" privilégiant l'atteinte des objectifs fixés sur le niveau de l'ambition n'est pas dans notre culture, mais aussi parce qu'à Bruxelles ou à Strasbourg, mises à part quelques exceptions notables, comme Michel Dantin, les députés français au Parlement européen ont déserté les grandes politiques européennes au profit de postures anti-européennes ou d'ambitions nationales.

Le grand défi actuel, comme l'ont souligné les participants à ce Colloque, est de "réenchanter la politique européenne de l'eau", ce qui ne sera pas chose facile dans un contexte où la commission semble privilégier d'autres politiques. Mais la France peut reprendre une position centrale dans cette politique qu'elle a voulue et influencée et dont elle s'est éloignée. Pourquoi ne pas imaginer d'intégrer les propositions des Assises de l'eau qui s'achèveront à la fin de l'année à la campagne des élections européennes de juin 2019 ?

En tout état de cause, ce colloque, par son intelligence collective, la franchise des propos tenus et l'écoute réciproque, constitue une contribution majeure au réenchancement de la politique de l'eau. ■

## INTRODUCTION



**Sereine MAUBORGNE**  
Députée du Var

**La directive-cadre européenne (DCE) du 23 octobre 2000 a pour objectif de contribuer à la simplification de la politique européenne de l'eau.** Elle impose une obligation de résultat – le bon état des masses d'eau en 2015 –, et permet de comparer l'état écologique dans les différents pays. Cette législation confère aux autorités nationales des responsabilités claires :

- recenser les bassins hydrographiques se trouvant sur leur territoire national ;
- désigner les autorités pour gérer ces bassins conformément aux règles de l'Union européenne ;
- analyser les caractéristiques de chaque bassin, avec notamment l'impact de l'activité humaine, et faire une analyse économique de l'utilisation de l'eau ;
- surveiller l'état des eaux de chaque bassin ;
- établir un registre des zones protégées, comme celles utilisées pour l'eau potable nécessitant une attention particulière ;
- élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des bassins hydrographiques afin d'empêcher la détérioration des eaux de surface, protéger et améliorer les eaux souterraines, et préserver les zones protégées ;
- garantir la récupération des coûts des services liés à l'eau pour une utilisation efficace des ressources ;
- et, conformément au principe pollueur-

payeur, veiller à l'information et à la consultation du public sur les plans de gestion de bassins hydrographiques.

**La DCE prévoit également de faire face aux conséquences des changements climatiques.** La gestion de l'eau telle qu'elle est exigée par la DCE aide les États membres à se préparer aux événements climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents et sources de dommages considérables.

En 2010 et 2016, la France a rendu compte à la Commission européenne de la mise en œuvre de ses politiques. En parallèle, des directives ont été adoptées, complémentaires de la DCE et portant sur la protection des eaux souterraines, la lutte contre la pollution, les normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, les inondations, et le milieu marin.

**De nombreuses études font état d'avancées, mais aussi de problématiques suscitées par la DCE,** comme le manque d'informations disponibles ou le coût économique. Il est donc nécessaire de faire un bilan de ces politiques, sans omettre d'analyser le rôle de la France à la fois dans leurs applications et dans l'influence qu'elle peut avoir à Bruxelles pour une révision de ces politiques.

Ce colloque est d'autant plus important que de nouveaux enjeux sont apparus depuis l'adoption de la DCE : accélération des changements climatiques, gestion quantitative de la ressource, des eaux pluviales, micropolluants, etc.

**À travers trois tables rondes, ce colloque vise à faire le bilan des politiques européennes de l'eau ainsi qu'à répondre à deux questions :**

- comment l'Union européenne aborde-t-elle les nouveaux enjeux et compte les intégrer dans la révision de la DCE ?
- comment la France, dont l'influence s'est atténuée au fil des années, peut-elle contribuer à redonner une ambition européenne au domaine de l'eau ? ■

# Avancées et angles morts des politiques européennes de l'eau



## Bruno TISSERAND, président de EurEau<sup>1</sup>

L'eau est l'un des aspects majeurs de la politique environnementale de l'Union européenne. Après les directives sectorielles déclinées pendant 25 ans, l'Union européenne a produit la directive-cadre sur l'eau (DCE) en 2000, conçue comme une directive-mère avec de nombreuses directives associées, y compris deux directives-filles, l'une sur les eaux souterraines, l'autre sur les substances prioritaires.

La DCE est tout d'abord un succès qualitatif avec la mise en place de la gestion par bassins à travers toute l'Europe. Ce système mis en place depuis 1964 en France a constitué pour beau-



*Ci-dessus,  
Bruno Tisserand.*

coup une nouveauté. La reconquête de la qualité des masses d'eau passe par plusieurs étapes : établissement des pressions sur les masses d'eau et mise en place de plans d'action correcteurs, aujourd'hui entrés dans un deuxième cycle et en cours d'approbation par les pays.

Autre point important : la coopération transfrontalière au travers des districts

hydrographiques déjà très structurés, comme ceux du Danube et du Rhin. L'ensemble des bassins transfrontaliers en Europe représentent plus de 60 % du territoire européen. C'est donc une réalité géographique forte dont il faut continuer à tenir compte, en procédant à des améliorations.

Pour la mise en œuvre de la directive « Eau potable », les taux de conformité en Europe approchent aujourd'hui les 100 %, étant entendu que des améliorations restent à apporter, notamment dans les petites collectivités. En ce qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées, après beaucoup de retard dans les délais imposés par la réglementation européenne (1998, 2000 et 2005), le constat est aussi très positif pour les 15 premiers pays. En revanche, les 13 derniers pays entrés dans l'Union européenne rencontrent à leur tour des difficultés.

S'agissant de la qualité des eaux de

1. EurEau, Fédération européenne des services d'eau, représente 70 000 services tous modes de gestion confondus, publics et privés, dans 29 pays membres, soit 500 000 employés.

baignade, un très gros travail a été réalisé depuis la première directive « eaux de baignade » de 1976 à laquelle une deuxième a fait suite en 2006. Toutefois, et la Commission l'a bien identifié, les débordements et rejets par temps de pluie restent problématiques pour la qualité de ces eaux, et ce dans presque tous les États membres.

Pour l'essentiel, les directives européennes ont contribué au développement des services d'eau et d'assainissement depuis une trentaine d'années. Selon les données de la Fédération EurEau, 95 % environ de la population est aujourd'hui connectée aux réseaux d'eau potable (ce qui représente quatre millions de kilomètres de réseaux d'eau potable), 86 % aux réseaux d'eau usée (trois millions de réseaux d'assainissement), et 83 % aux stations d'épuration. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'assainissement individuel qui doit encore être beaucoup amélioré. 45 milliards de m<sup>3</sup> d'eau potable sont produites

chaque année, et la capacité d'épuration s'établit à 695 millions d'équivalents-habitants, étant entendu que ce chiffre inclut une partie des eaux usées industrielles, mélangées aux eaux usées dans un certain nombre de cas.

Toujours selon les données d'EurEau, ces services font travailler 500 000 employés et génèrent 90 milliards de chiffre d'affaires.

En revanche les 45 milliards d'investissements ne représentent que 100 euros investis par habitant et par an et ne permettent qu'un renouvellement très faible, avec un taux souvent largement inférieur à 1 %. Le recouvrement des coûts s'avère donc insuffisant, et l'investissement ne garantit ni la pérennité des infrastructures existantes, ni la capacité d'anticiper les contraintes futures : changement climatique, micropolluants et amélioration de la qualité des masses d'eau. Peut-on davantage solliciter les industriels et les Agences de l'eau ? ■



*Ci-dessus,  
Jean-Marie  
Quemener*

**Jean-Marie QUEMENER**  
Chef de la coordination internationale et européenne, Direction de l'eau et de la biodiversité, ministère de la Transition écologique et solidaire

À la différence de la Politique Agricole Commune ou de la Politique Commune des Pêches, qui sont des compétences exclusives de l'Union européenne, **la politique de l'Eau, qui est une politique de l'environnement européen, est une compétence partagée entre l'Europe et les États membres.** Elle repose sur une répartition des rôles entre ce que l'on attend du niveau européen, et ce que l'on peut ou veut faire au niveau national, différemment ou parfois au-delà de ce qu'exige le niveau européen. Ce principe de subsidiarité implique de ne pas attendre de l'Europe ce que nous ne sommes pas capables de faire nous-mêmes. En outre, **au niveau européen, les mécanismes de raisonnement sont anglo-saxons, ce qui signifie que l'atteinte des objectifs fixés est plus importante que les moyens engagés pour les atteindre.** Ainsi, pour les documents de bassins que sont les SDAGE, les Français sont jugés sur les résultats, et non sur les moyens pris pour y parvenir : c'est une gymnastique intellectuelle qui n'est pas dans la culture nationale.

Dans les premiers temps, la politique européenne de l'eau reposait sur des directives sectorielles des an-

*Réenchanter la politique de l'eau implique aujourd'hui de parler de biodiversité et de services, notamment de services culturels rendus aux hommes, aux populations.*

*Yorick REYJO*

*Direction de la Recherche de l'Agence Française pour la Biodiversité*

*Pourquoi la question climatique a-t-elle été si peu prise en compte dans la DCE de 2000 alors que les incidences sur le plan européen des changements climatiques – stress hydrique, augmentation des phénomènes extrêmes comme les inondations – étaient déjà posées ?*

*Pierre VICTORIA*

*Délégué général du Cercle français de l'Eau*

*Les Irrigants de France créent une structure européenne pour être actifs à Bruxelles dans le cadre de la révision de la DCE, et, en outre, la profession agricole est mobilisée avec l'Espagne, l'Italie, le Portugal, et les pays de l'Arc méditerranéen, pour être présente au niveau de la DG Environnement.*

*Éric FRETILLÈRE*

*Président d'Irrigants de France*

nées soixante-dix, dans une Europe à neuf, avec les directives « eaux brutes » et « eaux de baignade », et dont la mise en œuvre a été un succès. Ensuite, dans les années quatre-vingt-dix, avec une Europe à douze, des sujets plus importants ont été abordés dans le cadre de la protection de l'environnement : la directive « nitrates », qui a été difficile à mettre en œuvre en France et a donné lieu à un contentieux, la directive « eaux résiduaires urbaines » (ERU), qui a connu et connaît encore les mêmes problèmes puisqu'aujourd'hui la France fait l'objet d'un nouveau contentieux sur plus de 100 agglomérations. En revanche, la directive « eaux potables » n'a pas posé de problème de mise en œuvre.

Puis la directive-cadre sur l'eau a été élaborée : directive « intégratrice », elle incarne la politique européenne de l'eau, en fixant « un objectif ambitieux d'atteinte d'objectifs sur des milieux aquatiques ». C'est une « révolution culturelle » puisque les objectifs ne sont plus les performances épuratoires des infrastructures, mais portent sur les milieux aquatiques, qui sont des milieux vivants, et que la science connaît alors très peu.

Pour autant, **la DCE n'est pas « la » politique européenne de l'eau, laquelle exige d'abord, outre des textes contraignants, de disposer de moyens financiers**, comme les fonds structurels européens, et d'informations. Ensuite, **la DCE n'est pas non plus « la » politique européenne de l'eau dans la mesure où l'eau est aussi traitée dans d'autres textes européens** : directive « inondations », textes sur les autorisations de mise sur le marché des substances dans le cadre du règlement REACH, avec la question actuelle du glyphosate, par exemple, directive « émissions industrielles », dite directive IED. Le bilan de la politique européenne de l'eau ne peut donc être réalisé à l'aune de la seule DCE.

**En outre, les défis à relever différent selon les États membres.** Ainsi, les travaux de l'Agence Euro-

péenne pour l'Environnement, préparatoires au réexamen de la DCE, ont permis de classer l'ensemble des pays de l'Union européenne en fonction de leur niveau d'atteinte du bon état. S'agissant des eaux superficielles et du bon état écologique, la France dépasse légèrement la médiane, et est devancée par l'Espagne, le Portugal, et les pays nordiques. Les Pays-Bas se situent en queue de peloton. Pour autant ces résultats ne sont pas significatifs. Par exemple, les Pays-Bas sont un pays de polders, où les cours d'eau sont éminemment artificialisés, et où il y a une forte prégnance du transport fluvial avec les aménagements en conséquence. L'objectif de reconquête du bon état des eaux n'a pas du tout le même sens qu'en France, où existent encore des rivières naturelles.

**S'agissant des progrès générés par la DCE, ceux-ci sont également difficiles à appréhender puisque les connaissances scientifiques sur la métrologie, l'analyse des milieux aquatiques... progressent sans cesse**, de sorte que l'objectif de bon état des eaux semble toujours se dérober... Le taux d'amélioration de 10 % de la qualité des masses d'eau superficielles avancé par l'Agence

européenne pour l'environnement<sup>2</sup> occulte totalement tous les progrès scientifiques et techniques réalisés par ailleurs.

**En conclusion, le grand défi actuel est de « réenchanter » la politique de l'eau.** En effet, au niveau européen, les travaux sont technocratiques et portent essentiellement sur des indicateurs et l'intervalle de confiance qu'il faut avoir avec les statistiques. Le réexamen de DCE devrait viser, à partir des connaissances scientifiques et des débats techniques, à ouvrir des questions simples permettant d'interroger la politique souhaitée au niveau européen, d'une part, au niveau national, d'autre part.

Par ailleurs, plutôt que d'envisager la DCE dans le seul esprit de contrainte imposé par Bruxelles, la France aurait intérêt, avant de commencer les échanges avec les autres États membres sur la question de la révision, de faire le bilan des objectifs qu'elle s'est elle-même fixés. Une telle posture serait plus positive que celle guidée par le seul objectif d'éviter une condamnation... ■

<sup>2</sup> En comparant les premier et deuxième cycles de gestion (années 2004 et années 2012-2013)



## Christian LECUSSAN Président de la FENARIVE<sup>3</sup>

Au préalable, il faut souligner que la DCE donne des objectifs pour les milieux aquatiques et non les moyens pour les atteindre. Il appartient donc à chaque État de s'adapter pour atteindre l'objectif final de bon état des eaux en 2027.

**Prises dans leur ensemble** – onze directives concernent directement l'eau, et un certain nombre indirectement, comme la directive IED, dont l'impact est très important pour les industriels –, **ces textes manquent de vision transverse**, ce qui peut s'expliquer par l'habitude de la Commission européenne de travailler en silos. Leur mise en œuvre peut s'avérer délicate.

**De fait, les contraintes européennes sont parfois contradictoires.** À titre d'exemple, la directive IED fixe des valeurs de rejets en sortie de l'établissement industriel sans tenir compte du milieu récepteur, alors que la DCE donne des objectifs pour les milieux. Par précaution, les industriels sont ainsi conduits à réduire dans certains cas des rejets, largement au-delà de ce qui serait nécessaire pour le milieu, ce qui induit des coûts inutiles.

Par ailleurs, la directive IED impose aux États membres de transcrire les valeurs issues des BREF<sup>4</sup> dans les quatre ans, alors que pour la Commission, ces valeurs sont des normes soumises dès leur parution aux règles de l'encadrement européen, et ce même lorsqu'elles ne sont pas encore applicables en l'état. Cette contradiction a un impact financier non négligeable pour les entreprises.

Autre exemple de contradiction : la DCE intègre l'hydromorphologie dans l'évaluation de l'état écologique et, dans le même temps, la directive « énergies » prône le développement des ENR, comme l'hydroélectricité.

*Ci-contre,  
Christian Lecussan ;  
page de droite,  
Eric Tardieu.*



Pour celui qui met en œuvre et finance, qu'il soit industriel, collectivité locale ou agriculteur, l'équilibre est difficile à trouver.

**Autre point : l'efficacité des mesures et la liaison coût/bénéfices.**

Les progrès ayant un coût, et les retours sur investissement étant fréquemment très longs, il est donc essentiel d'identifier les mesures les plus efficaces, avec le meilleur rapport ou le plus

grand bénéfice pour le porteur du projet, mais également pour le milieu. C'est ce que montre l'exemple d'un Technicentre SNCF destiné au lavage des trains. Le projet ayant pris en compte le traitement dès le début et, notamment, la réduction des émissions à l'extérieur du site ainsi que la réduction des consommations d'eau, 2/3 des eaux usées sont maintenant recyclées, 30 % seulement sont évacuées dans le réseau communal, et 70 % sont réutilisées pour le lavage des trains : la SNCF réalise ainsi entre 25 et 30 000 m<sup>3</sup> d'économie d'eau. Toutefois, le retour sur investissement (15 ans) est extrêmement long.

**Les directives européennes devraient donc intégrer systématiquement les études coûts/bénéfices pour les milieux.** Il serait plus réaliste que ces directives, en particulier la DCE, fixent des objectifs de progrès (X % par an ou par cycle de six ans) plutôt que des objectifs dans l'absolu (100 % de bon état en 2027). ■



<sup>3</sup> La FENARIVE est une association fédérant des industriels français pour lesquels l'eau est un enjeu important dans leur processus de fabrication. Un grand nombre de secteurs sont concernés allant de la chimie, en passant par l'hydroélectricité, le papier, les loueurs de linge, etc.

<sup>4</sup> BREF : document de référence sur les meilleures techniques disponibles

**Éric TARDIEU**  
Directeur de l'OIEau<sup>5</sup>

**L'échéance de 2027 fixée par la DCE apparaît aujourd'hui comme extrêmement difficile à tenir. La gestion de la temporalité doit être au cœur des réflexions** sur la mise en œuvre de la directive. Il ne s'agit pas de repousser les échéances, mais de mieux intégrer dans le temps la prise en compte d'un certain nombre de paramètres scientifiques, de menaces nouvelles ou qualifiées comme telles. **Les efforts devront en effet être poursuivis après 2027, et le niveau d'exigence sera revu à la hausse** avec l'intégration non seulement des changements climatiques, mais aussi de données nouvelles telles que les polluants dits « émergents », les substances dangereuses, les pollutions diffuses, le plastique, les espèces invasives exotiques, ainsi que les exigences renforcées de préservation du capital naturel et des écosystèmes. Sur ce point, le consensus existe.

**La problématique relève plutôt du chemin à parcourir en termes de gouvernance, d'investissements, et d'intégration sectorielle des objectifs, notamment dans l'agriculture** qui est le principal utilisateur de la ressource en eau. Les rapprochements d'un certain nombre de politiques européennes seront fatalement à l'ordre du jour, avec des défis qui ne sont pas nouveaux : quantité et qualité des ressources en eau, gestion et préservation des milieux, des écosystèmes et de leur biodiversité. Tous ces éléments viennent interroger l'horizon 2027.

**Autre point à intégrer dans la réflexion : les systèmes d'information et l'enjeu du rapportage**, qui conditionnent la façon dont un pays se situe par rapport à l'Union européenne et communique avec les citoyens. En



France, les systèmes d'information sur l'eau sont relativement performants et permettent un suivi de la ressource et de l'évolution du progrès, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays de l'Union européenne. Ces différences ont un impact sur les classements, et sur la façon dont un pays peut rendre compte ou pas. L'échange d'expériences doit donc être favorisé entre les pays européens, encore plus pour les bassins transfrontaliers.

**Il faut donc interpellier la Commission sur les sujets suivants :**

**1. Les enjeux du rapportage ne sont pas toujours mis en regard des enjeux de participation et l'information du public.** Il existe des canaux différents entre les informations que nous utilisons, que chaque pays manie pour assurer son rapportage à l'Union européenne parce qu'il doit le faire, et les outils de communication utilisés au niveau des bassins et des sous-bassins. Il est important d'avoir une convergence des informations utilisées pour rendre compte de l'exécution d'une politique publique et informer la société, le citoyen et les usagers de l'eau dans le cadre d'approches participatives qu'il faut également renforcer. Cette ambition ne doit pas occulter les difficultés. La gestion de données sur l'eau et le rapportage constituent un exercice très technique, voire technocratique, qui, en même temps, aboutit à forger l'image d'un pays sur la mise en œuvre

de la politique de l'eau, et permet au plan national de communiquer en termes d'ambition et de nouveaux progrès à accomplir. Ces finalités impliquent un minimum de stabilité dans les modalités du rapportage, stabilité d'autant mieux assurée que les progrès scientifiques auront été anticipés et intégrés.

**2. Le rapportage doit être conçu dans l'objectif de construire une documentation complète, traçable, et stable** et d'assurer une meilleure coordination de la communication entre les niveaux nationaux et ceux des bassins. C'est une condition essentielle pour garantir la cohérence d'une politique de l'eau nationale et à l'échelle de mise en œuvre que sont les bassins, notamment dans un pays comme la France. ■

*Des expériences conduites en France et à l'étranger (Vittel, Lons-le-Saunier, Munich...), attestent de la possibilité de gérer le problème de la pollution diffuse dans les captages en supprimant en amont les causes de la pollution. Mais il faut aussi du courage politique pour étudier et implémenter les solutions.*

*Jean-Jacques BENEZIT  
Ministère de l'Agriculture*

*Il faut réduire les pollutions diffuses, dont l'agriculture n'est d'ailleurs pas seule responsable, et mettre en place une économie agricole comme filière de production à part entière au sein de l'Europe. Ces deux défis sont paradoxaux : aussi est-il nécessaire de dépasser la vision en silo et mobiliser la DG agricole au niveau européen à l'heure de la révision de la DCE et de la renégociation de la PAC.*

*Jean-Marie QUEMENER  
Chef de la coordination internationale et européenne,  
Direction de l'eau et de la biodiversité,  
ministère de la transition écologique et solidaire*

<sup>5</sup> L'OIEau est présent dans 81 pays dans le Monde, c'est-à-dire pas uniquement dans l'Union européenne.

# Nouveaux enjeux, nouvel horizon

**Bernard BARRAQUÉ**

Directeur de recherche émérite  
au CNRS

Les Objectifs du Développement Durable qui ont été adoptés en 2015, à la différence des anciens Objectifs du Millénaire, concernent également les pays développés.

Ensuite, une problématique nouvelle est apparue pour la qualité de l'eau : les polluants émergents.

Quant aux problèmes de quantité, leur solution se trouve pour partie dans le développement de l'hydroélectricité comme ressource renouvelable. ■

**Gérard PAYEN<sup>1</sup>**

Président du groupe de travail  
Objectifs de Développement  
Durable du Partenariat Français  
pour l'Eau

La politique européenne de l'eau est une compétence partagée entre l'Union européenne et les États membres qui implique une dialectique entre les deux niveaux. Jusqu'en 2015, il y avait une politique française et une politique européenne. Mais depuis cette date, il y a aussi une politique mondiale, bâtie au sein de l'agenda 2030 qui est le grand programme des Objectifs de Développement Durable mondiaux. L'eau figure désormais au rang des priorités mondiales. Sur 17 grands objectifs, un concerne l'eau, un autre l'assainissement. Au niveau mondial, il n'est pas possible de faire mieux en termes de priorité politique que d'être visible dans cet agenda 2030, qui propose un plan d'action assez précis.

Comment l'Europe se situe-t-elle dans ce nouveau cadre ?

Il est certain que **ces objectifs mon-**



**diaux ont un impact sur l'Europe,** même si c'est largement ignoré. Quelques exemples permettent de l'illustrer.

**L'un de ces objectifs est l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement.** Pour l'accès à l'assainissement, un indicateur mondial s'est traduit en Europe par un indicateur qui fonctionne plutôt bien, à savoir le dénombrement des personnes qui n'ont pas de toilettes à domicile. Dans certains pays européens, beaucoup de personnes n'ont pas encore de toilettes et des progrès restent donc à faire. Quant à l'accès à l'eau potable, s'il se fait plutôt bien en Europe, il n'est pas parfait dans certains territoires d'Outre-Mer.

**Un autre objectif mondial relatif à la pollution consiste à réduire de moitié d'ici 2030 les flux d'eaux usées non épurées.** En dépit de la directive eaux résiduaires urbaines qui existe depuis longtemps, et des énormes progrès réalisés, l'Europe est à coup sûr concernée par cet objectif mondial. Selon les données publiées en novembre 2017, il n'y a pas 100 % de la population européenne raccordée à une station de traitement biologique des eaux usées. Toutefois, les statistiques européennes ne prennent pas en compte l'assainissement individuel, et cet indicateur ne correspond pas à l'objectif selon lequel tous les rejets doivent être correctement épurés, ce qui ne nécessite pas toujours une sta-

<sup>1</sup> Gérard Payen anime les travaux sur les Objectifs de Développement Durable du Partenariat Français pour l'Eau et de l'ASTEE, l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.



tion d'épuration, mais peut également passer par l'assainissement individuel. Par conséquent, il n'est pas possible de situer l'Europe par rapport à cet objectif mondial.

**Deuxième problème: le hiatus entre les statistiques européennes, selon lesquelles la France aurait un taux de traitement de 80 %, et les données nationales,** qui sont meilleures. Cette question doit être abordée, et, en tout état de cause, l'assainissement individuel doit être pris en compte au niveau européen.

Au niveau mondial, le problème est encore pire. Les premiers indicateurs ODD, parus en juillet, indiquent que le taux d'accès à l'eau potable en France métropolitaine est de l'ordre de 93 %, ce qui exclut quatre millions de Français ! L'explication est à la fois physique - en France il y a des endroits où l'eau n'est pas potable, ce qui concerne plus d'un million de Français - et statistique - la France ne fournit pas suffisamment d'informations aux Nations Unies. Un travail reste à réaliser de manière à ce que les statistiques mondiales correspondent à la réalité française.

Outre l'accès à l'eau potable et l'assainissement ou la pollution, **les ODD concernent aussi la gestion des ressources en eau...** Et la France n'atteint pas encore les objectifs fixés par la DCE.

**En résumé,** les Objectifs de Développement Durable mettent en exergue plusieurs points.

Tout d'abord, le réexamen de la directive-cadre doit être conduit au regard

des Objectifs mondiaux de Développement Durable, ce que EurEau a d'ailleurs intégré.

Ensuite, les indicateurs d'Eurostat ne permettent pas d'obtenir une vision exacte de la situation de la France. Eurostat doit donc améliorer son système statistique par rapport la France, mais également par rapport aux Nations Unies. Les Brésiliens par exemple, qui organisent le prochain forum mondial de l'eau, doivent disposer de données exactes sur l'Europe. La France, pour sa part, doit aussi améliorer son système statistique sur des points identifiés par l'ASTEE.

Enfin, l'aide publique internationale de l'Europe doit respecter les priorités mondiales des Objectifs de Développement Durable. Dans les dernières décennies, la priorité portée sur l'énergie et l'eau a disparu. ■

**Armelle HÉBERT**  
Experte senior de Veolia  
en risques pour la santé, la  
sécurité et l'environnement

**Différents projets européens ont permis des avancées sur la question des micropolluants, en ligne avec les objectifs de la Commission.**

Les démarches attendues aujourd'hui par la Commission européenne se situent plutôt dans une perspective de **changement de paradigme.**

En effet, actuellement, le suivi de l'état chimique des masses d'eau est basé sur 45 polluants prioritaires, mais ne rend pas réellement compte de la contamination chimique qui peut être associée aujourd'hui à des détections pouvant aller jusqu'à à peu près 10 000 substances différentes dans les prélèvements environnementaux. Il présente aussi un certain nombre de limites sur la prise en compte des effets toxiques potentiels. Quand on entend aujourd'hui parler des effets « cocktail » ou des effets « mélanges », la plupart de ces substances, qui sont des principes actifs, subissent des mécanismes de transformation dans les masses d'eau et sont également



*Page de gauche :  
Gérard Payen ;  
à gauche,  
Bernard Barraqué ;  
ci-contre,  
Armelle Hébert.*

associées dans leur dégradation à un certain nombre de métabolites, de sous-produits, qui vont engendrer un certain nombre de molécules qui ne sont pas recherchées.

**Aujourd'hui, la stratégie de l'Europe pour un environnement aquatique non toxique est basée sur une approche intégrée, plutôt orientée « solutions ».** Dans l'ensemble de ses financements sur ces problématiques, **l'Europe, sur ses derniers projets, a essayé de solliciter une approche incluant les quatre volets suivants :**

- élaborer des scénarios d'émission des polluants ou des produits chimiques qui prennent en compte les usages présents et futurs ;
- utiliser les méthodologies et les outils qui permettent de mieux caractériser les effets des polluants ou substances chimiques retrouvés dans les prélèvements environnementaux, et les profils de toxicité, en couplant des analyses aussi bien biologiques que chimiques ;
- coupler ces modèles d'émissions aux profils de toxicité déjà déterminés ou en cours de détermination. L'ensemble de ces projets et, notamment, le projet Solutions qui s'achève en 2018, a été basé sur trois grands bassins versants, dont deux transfrontaliers - le Danube, et le Rhin dans sa globalité - et le bassin ibérien, chacun soulevant des problématiques de pollution spécifiques ;
- utiliser des outils qui permettent une approche beaucoup plus protectrice, prédictive et intégratrice

de ces problématiques d'effets mélanges, dans l'objectif de mieux protéger les écosystèmes et la santé humaine, et de développer des valeurs d'émissions limites associées à des taxes pollueur-payeur. Par ailleurs, plutôt que d'avoir une vision et un suivi sur un certain nombre

de paramètres chimiques qu'il est nécessaire de réviser et de réévaluer de façon constante, une approche complémentaire par effets permettrait de ne recourir à l'analyse chimique qu'en cas de dépassement des valeurs seuils.

Si les usages de ces produits chimiques aujourd'hui améliorent les

niveaux de vie, leur devenir constitue un enjeu récurrent et réellement croissant pour les industriels de l'eau. **Aujourd'hui, du point de vue des problématiques « santé » et « environnement », l'enjeu réside dans l'élaboration de cadres validés et harmonisés destinés à caractériser correctement ces profils de toxicité, et permettant, à terme, de déployer des démarches préventives et opérationnelles** afin de prévenir le plus en amont possible les risques environnementaux et sanitaires.

**La notion de temps est également essentielle.** Les travaux sur les aspects méthodologiques et de démonstration ont commencé dans les années 2010-2012 ; il existe aujourd'hui une action coordonnée et synergique au niveau international sur ces sujets qui sont aujourd'hui soutenus par la Commission européenne. Certains acteurs ont permis, sur le volet méthodologique, d'adresser toute la problématique des profils de toxicité des perturbateurs endocriniens. Actuellement, il existe des outils dont une partie est en cours de normalisation par l'OCDE et d'autres organismes de référence. Des outils biologiques permettent aussi de caractériser les profils de toxicité sur l'ensemble des matrices du cycle de l'eau, que ce soient les eaux usées traitées, les eaux de surface ou encore les eaux potables. Un certain nombre de projets dans différentes configurations ont déjà permis d'appliquer ces outils et d'avoir une lecture assez précise de l'endroit où sont les spots d'activité et des actions prioritaires à déployer. Différents autres types de projets au niveau international ont permis de déployer ces outils aussi bien sur des schémas de traitement conventionnels que dans des schémas de traitement de réutilisation des eaux usées.

**Ces démarches ont également vocation à accompagner l'initiative Water Blueprint portée par la Commission afin de mieux préserver les ressources en eau, et, notamment, leurs usages.** L'idée à terme est d'avoir, en fonction des valeurs seuils, des classes de qualité d'eau, et de pou-

### PROBLÉMATIQUE DE DÉTECTION DES NANOPARTICULES ET DES MICRO-PLASTIQUES.

La question des nanoparticules est suivie de près par les acteurs de la santé environnementale. Des travaux ont été conduits durant les cinq dernières années, portés notamment par l'OCDE qui accompagne les industriels dans leurs démarches d'innovation pour mieux sécuriser les produits mis sur le marché au regard de l'avancée des connaissances. Mais il reste encore des limites analytiques de détection de ces nanoparticules dans les différentes matrices environnementales. **Outre l'eau, il faut en effet également regarder les matrices « air », ainsi que différents types d'exposition. Se posent également les questions du relargage en termes de nanoparticules,** des étapes de ce relargage, et de la fin de vie d'un certain nombre de matériaux.

**L'ANSES travaille également au suivi des nanoparticules** sur le périmètre français. Depuis peu, la problématique des nanoparticules rejoint la problématique des micro-plastiques qui peuvent présenter des propriétés communes par leur devenir dans les organismes vivants. En effet, leur taille leur permet de passer les pores des cellules ; il y a donc un tropisme neurologique identifié. L'autre problématique commune aux nanoparticules et aux micro-plastiques, en fonction de leur taille, provient de ce qu'elles peuvent absorber un certain nombre de contaminants chimiques : métaux, polluants organiques ou inorganiques, produits de désinfection. Ces phénomènes s'inscrivent aussi dans le cycle de l'eau.

#### Travaux impulsés par l'Europe.

L'Union européenne vient de prioriser l'exploration de la question afin que des réponses puissent être apportées aussi bien en termes de solutions qu'en termes de prévention. Elle vient d'ouvrir

des financements pour approfondir la recherche dans la matrice « eau » et dans le cycle de l'eau, au niveau des bonnes démarches analytiques et avec les bons seuils de détections, puisqu'en fonction des tailles de particules, les problématiques sont différentes. Il existe aussi une véritable volonté d'effectuer des études d'occurrences et d'aller mesurer les expositions, aussi bien environnementales que sanitaires.

Dans un deuxième temps, l'Europe veut évaluer un lien potentiel ou non avec des effets observés sur la population. C'est quelque chose de tout à fait récent. Sur la question de l'exploration des nanoparticules dans l'air, l'Union européenne donne les moyens d'approfondir la recherche : **les particules fines sont des absorbants d'un certain nombre de polluants, et l'eau est un milieu récepteur.** La question des micro-plastiques, nanomatériaux ou nanoparticules potentiellement absorbants d'un certain nombre de contaminants chimiques pose également la question des enjeux du recyclage, de l'économie circulaire et de la traçabilité de l'ensemble de ces matériaux dans les usages qui peuvent être faits ou de ce qui va être remis sur le marché.

Ces problématiques impliquent de ne plus compartimenter les nanoparticules, micro-plastiques ou micropolluants par rapport à des matrices ou des métiers. La démarche de l'OCDE consiste à faire des recommandations de politique publique et à évaluer la cohérence des différentes directives entre elles, notamment pour encadrer la mise sur le marché d'un certain nombre de matériaux, de produits ou d'innovations. L'enjeu est aussi de prendre mieux en compte le devenir de l'ensemble de ces matériaux ou particules dans l'environnement, l'air et l'eau. L'ensemble des acteurs doivent ainsi s'interroger, depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs.

Armelle HEBERT

voir utiliser ces nouvelles démarches pour aller vers telle qualité d'eau en termes d'objectifs par rapport à tels usages et telles populations cibles, c'est-à-dire : la santé humaine ou les écosystèmes. Aujourd'hui, si la réglementation et les standards européens doivent recadrer un certain nombre de paramètres, ces nouveaux outils biologiques permettent d'avoir une approche de suivi de la qualité biologique, induite par le potentiel toxique des polluants. L'objectif est de pouvoir déterminer avec ces valeurs seuils – sanitaires ou environnementales – des classes de qualité d'eau qui pourraient donner lieu à des indicateurs de qualité, et d'avoir une approche beaucoup plus proactive de la gestion des filières afin de définir où sont les points clés critiques des filières de traitement.

Ces actions sont portées au niveau de la Commission européenne. Le projet Solution est un projet de cinq ans qui va réunir à peu près 35 partenaires. Au terme de l'année 2018, la Commission va proposer un certain nombre d'outils de gestion sur des périmètres de grands bassins versants, des outils de diagnostic et des valeurs de référence à respecter en termes sanitaire et environnemental, ainsi que des options de recommandations de traitements et des options d'abattelements.

**Sur la question des micropolluants, différentes actions institutionnelles sont engagées, aux niveaux européen et international.**

La Commission européenne a ainsi engagé en 2015 un programme d'évaluation des activités « œstrogènes » sur l'ensemble des eaux de surface continentale en Europe pour l'intégrer dans la surveillance.

Un deuxième groupe de travail, groupe miroir, a été engagé par l'Agence de biodiversité associée au consortium AQUAREF. Son objectif est de bien définir, dans le contexte français, les bons critères, les valeurs seuils, et les objectifs à atteindre.

Enfin, l'OCDE a récemment ouvert un groupe de travail qui proposera des recommandations de politique publique pour mieux réduire l'impact, aussi bien



*Ci-dessus,  
Antoine Badinier.*

environnemental que sanitaire, de ces micropolluants. Des groupes de travail transverses, associant des acteurs de l'OMS, réfléchissent à la possibilité de construire des indicateurs de qualité d'eau, non pas en suivant uniquement des paramètres substance par substance, mais en ayant une approche beaucoup plus intégrée et, par conséquent, beaucoup plus protectrice. ■

### **Antoine BADINIER** **Directeur délégué Production & Ingénierie Hydraulique d'EDF**

Le sujet du changement climatique et son impact sur les deux biens essentiels pour la population que sont l'eau et l'énergie sont essentiels. Il faut d'abord

rappeler que l'hydroélectricité n'utilise pas l'eau, mais la force de l'eau.

**L'eau joue un rôle assez fondamental dans le système électrique global. La capacité de stockage de l'eau, celle des retenues, conditionne grandement le développement des nouveaux systèmes électriques.** À cet égard, d'ailleurs, l'hydroélectricité est doublement renouvelable : parce qu'elle est renouvelable elle-même, et parce qu'elle permet le développement des autres énergies renouvelables qui, elles-mêmes, sont intermittentes. Les batteries peuvent jouer un rôle pour les intermittentes de courte durée et posent d'autres questions sur l'environnement. Le stockage d'eau est tout de même de loin le meilleur moyen de stocker l'électricité et d'avoir des sys-

*Plusieurs grandes villes du Monde – mais pas en France –, y compris du tiers-monde comme Calcutta, Bombay, Ho Chi Minh ville, Djakarta, ont calculé le coût potentiel du changement climatique à travers des phénomènes extrêmes liés à l'eau.*

*Il faut reprendre le coût des événements extrêmes, non seulement les inondations, les submersions marines, etc., mais aussi les sécheresses, lesquelles sont plus difficiles à évaluer, car l'on ne sait jamais quand une sécheresse a commencé. En France, les nouvelles échelles territoriales issues de la réforme seront plus pertinentes pour ce type d'études. En Inde, (...) il faut arrêter de croire que les raccordements aux réseaux sont la solution, sauf dans les zones denses.*

*Bernard BARRAQUÉ*  
*Directeur de recherche émérite au CNRS*

tèmes électriques équilibrés pouvant gérer des pointes, par jour sans vent ou sans soleil. La France dispose de 14 Gigawatts appelables en quelques minutes, et c'est un système très sollicité. En cas de perturbations (sur-consommation ou sous-production), le développement du renouvelable, appelé comme solution au problème du changement climatique, aura toujours besoin d'un palliatif à l'intermittence, donc au système de stockage. En fin de compte, l'hydroélectricité apporte une double contribution au changement climatique puisque cela devrait permettre de conduire cette transition énergétique qui contribuera à améliorer le climat en France. En effet, autant les enjeux de l'eau sont locaux, autant les enjeux climatiques traversent les frontières. Toutefois, **la DCE s'est traduite par une perte de renouvelable hydraulique de 5 à 6 %**. Car pour lutter contre le changement climatique, il faut développer du renouvelable, mais pour améliorer l'environnement, le renouvelable va être réduit. Pour autant, des dispositifs de franchissement consommateurs de force de l'eau pour faire des débits à traits continuent à être mis en place. Et s'il faut rétablir la continuité écologique, il faut le faire intelligemment.

Par ailleurs, la France procède à une surtransposition des directives européennes, avec, comme conséquence, la non-utilisation de 75 à 80 % des gisements possibles d'hydroélectricité. Certes, il existe des endroits où les conditions environnementales sont particulières, par exemple l'existence d'un fleuve avec une espèce piscicole, où l'on ne peut pas établir de dispositif de franchissement, et où il est raisonnable de restaurer le milieu et de le remettre à son état naturel. En revanche, il existe des endroits où l'on peut se poser davantage de questions. Cependant, lorsque ce dispositif anéantit à peu près toute la production possible d'électricité, c'est sans regret pour l'environnement. Mais c'est regrettable pour les énergies renouvelables, et donc pour le climat.

Par conséquent, **l'application à la**

### GESTION DE L'EAU ET PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ.

Si 75 % des eaux prélevées le sont par le thermique nucléaire et le conventionnel, la restitution s'opère à environ 99 %. L'eau retourne en effet au milieu naturel 200 mètres plus bas. L'autorisation d'élévation de température doit être inférieure à 2 °C, avec des limites maximales.

Les bâtisseurs du nucléaire ont plutôt mis les centrales nucléaires là où il y a de l'eau, soit parce qu'il y a un grand fleuve comme le Rhône, soit parce qu'en amont il y avait des réserves d'eau mobilisables. La question de la quantité d'eau se pose donc rarement. En revanche, la question de la « température » peut apparaître durant les canicules, lorsque l'eau est déjà très chaude, et que, en outre, la moindre efficacité du « refroidissement » nécessite davantage de volume. Les périodes de forte canicule peuvent aussi faire émerger des sujets de biologie, comme les amibes. Mais dans l'ensemble, l'Autorité de sûreté nucléaire assure une surveillance. Chaque année, un travail de coordination est réalisé pour choisir les méthodes de production en fonction de prévisions climatiques.

Les pouvoirs publics sont sollicités dès qu'il y a des sujets « manque d'eau ». Ce sont les Préfets ou les bassins qui ont le pouvoir de décision sur l'utilisation des bassins. De toute façon, la France ne s'oriente pas vers un développement massif du nucléaire.

### ANALYSE DES COÛTS ET CYCLE BIOLOGIQUE.

L'un des grands sujets posés par l'analyse « coûts, avantages » est le décalage temporel : il faut plus de six ans pour que la nature reprenne ses droits, et les avantages sont longs à mesurer (entre six et dix ans). Durant ce cycle long, des phénomènes climatiques comme une année d'extrême sécheresse et une année de fortes pluies en été peuvent modifier le comportement biologique. (...) Mesurer les avantages exige de tout observer car la rivière constitue un continuum de sa source jusqu'à son embouchure. Sur ce continuum interviennent des industriels, pour la barrer, et pour prélever l'eau et la rendre. Dans les villes, il faut aussi adopter une vision globale. Une ville qui n'a pas d'eau vit en général sur un stock d'eau existant par ailleurs, et la gestion de ce stock d'eau doit être faite sur un continuum avec l'ensemble des préleveurs.

### PRODUCTION D'ÉNERGIE ET GOUVERNANCE DE L'EAU.

Les changements d'échelons de responsabilités doivent aussi être intégrés. Les inondations constituent un sujet en soi, avec différents échelons en face. Il est donc nécessaire d'avoir un niveau national en matière politique, un niveau « bassin » qui décline cette politique dans le bassin, et, au niveau local, un nombre raisonnable d'instances, d'interlocuteurs, de comités, etc. pour gérer les sujets, et tous les sujets concernant l'eau, de l'inondation à la qualité, à la biologique, etc.



**lettre de tous ces dispositifs manque parfois, souvent, d'une évaluation coût/bénéfice environnemental. Le bénéfice pour le climat et celui pour l'environnement doivent se rejoindre puisque climat et environnement sont à peu près le même sujet.**

Un autre paramètre illustre la difficulté à joindre les deux sujets et rend difficile l'équation économique pour les hydrauliciens : la limitation des écluses, c'est-à-dire la façon de gérer les lâchers d'eau peut s'avérer inadaptée, voire contre-productive. Des demandes de lâchers d'eau sont faites afin de restaurer le milieu à l'aval de la rivière, y compris des lâchers d'eau l'été, par exemple sur l'Ain, où le débit sortant doit être supérieur au débit entrant.

Mais il y aura une limite économique à exiger la restauration de la situation antérieure et une contribution à la lutte contre le changement climatique. Parce que l'énergie se situe aujourd'hui dans un système de marché, et non plus de tarifs couvrant des coûts, avec une concurrence qui, comme celle du gaz de schistes, pèse sur les prix. Il faut donc trouver un équilibre.

**Au regard du changement climatique, de l'accélération des phénomènes extrêmes ainsi que des modifications de répartition de l'arrivée d'eau dans le cours de l'année, les réservoirs hydroélectriques apporteront une solution.** C'est ce que

prévoit Garonne 2050 pour garantir de l'eau potable et l'irrigation des cultures, essentielles, et des activités de loisir, un peu moins essentielles. L'équation reste toutefois difficile. Car ces réserves sont aussi prévues pour produire de l'énergie renouvelable, laquelle devrait permettre de lutter contre le changement climatique.

**En résumé, la DCE actuelle et ses dérivés font que l'hydroélectricité est victime d'un système dont elle voudrait être le moteur.** Pour sortir de ce paradoxe, la politique de l'eau doit être rénovée et revue en observant tous les impacts. Réfléchir en termes de coûts/bénéfices implique de considérer le bénéfice environnemental et énergétique, puisque l'eau et l'énergie sont deux biens essentiels, ainsi que leurs dérivés (pêche, agriculture et alimentation).

*S'agissant des analyses coûts/bénéfices, si l'objectif est d'avoir de l'eau de qualité, pas seulement pour l'environnement, mais également pour les personnes, la société, il faudrait intégrer non seulement le bénéfice direct pour l'environnement, mais aussi les gains effectifs sur le traitement de l'eau. En Suisse, le traitement de l'eau vise aussi l'élimination des produits pharmaceutiques, ce qui se traduit par une augmentation du prix au mètre cube, très élevé.*

Jean-Noël GAUTIER  
Syndicat National de l'Environnement

*Le Système d'Information sur les Services d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) fournit de nombreuses indications sur l'accès à l'eau potable et l'assainissement, collectif et non collectif, mais les informations ne concernent que 79 % de la population française pour l'eau potable, 76 % pour l'assainissement collectif, et 72 % pour l'assainissement non collectif. Il ne permet pas de s'assurer, dans l'esprit des Objectifs de Développement Durable, que l'on arrive à 100 % de satisfaction. Le renseignement via le SISPEA devrait être au moins obligatoire pour tout ce qui concerne les indicateurs mondiaux. En outre, les statistiques européennes devraient absolument prendre en compte l'assainissement non collectif (18 % de la population en France métropolitaine).*

Gérard PAYEN  
Président du groupe de travail « Objectifs de Développement Durable »  
du Partenariat Français de l'Eau

Si l'eau est locale, le changement climatique ne l'est pas. Il est donc impératif, avec tous les éléments de connaissance désormais disponibles, notamment sur les milieux, de développer des solutions permettant à la fois le développement du renouvelable et l'amélioration de l'environnement. Cela implique, pour garantir leur cohérence, de recourir davantage à des analyses économiques et des évaluations d'impact.

**Autre sujet : la gouvernance de l'eau au sens large,** mise en cause par de nombreux échelons, et par quelques difficultés, comme celles des agences de l'eau. Il faut redéfinir le niveau politique qui doit fixer les politiques et les niveaux opérationnels, les niveaux de suivi, et sans doute aussi, réduire le nombre d'intervenants qui multiplient les interfaces au détriment de la cohérence d'une action globale.

C'est en prenant en compte tous ces facteurs qu'il convient de réviser la DCE, étant entendu que la France a de nombreux atouts dans le domaine énergétique et que les professionnels du secteur ont une meilleure connaissance de l'environnement et des espèces. Un équilibre doit être trouvé avec comme ligne de mire le sujet difficile du changement climatique. ■

**Bernard BARRAQUÉ**  
Directeur de recherche émérite  
au CNRS

En conclusion, dans le cadre de la préparation de la révision de la directive ou de sa réévaluation, il faut se donner les moyens de savoir si la directive, dans sa mise en œuvre, recrée de la confiance. Autrement dit, il s'agit de savoir si les pays membres, et notamment la France, sont capables de **donner une place suffisante à la démocratie participative** afin que les politiques puissent être mises en œuvre. Il n'y a pas de gestion intégrée de l'eau sans participation. Le domaine de l'eau en France est celui où l'on trouve le plus de démocratie participative à plein niveau, même si c'est d'une manière insuffisante et imparfaite. ■



# Comment replacer la France au cœur de la nouvelle politique européenne de l'eau ?



**Sophie AUCONIE**  
Députée de l'Indre-et-Loire,  
présidente du Cercle Français  
de l'Eau, gouverneure du  
Conseil mondial de l'eau

**La place de la France dans les réflexions et les politiques européennes en général va être un véritable sujet dans les mois à venir**, et dans une mesure que l'on n'a peut-être pas bien appréhendée.

En effet, les programmes pluriannuels de l'Europe – la PAC, les finances, le budget, la politique de cohésion, et la politique de développement –, commencés le 1er janvier 2014, se termineront le 31 décembre 2020, avec, dans l'intervalle, les élections européennes en juin 2019. Une mandature nouvelle va donc commencer à travailler sur ces programmes, puis, avec les élections, l'Europe va cesser d'œuvrer au moins pendant six mois puisque les candidats seront en campagne. Ensuite, il faudra assez rapidement aller travailler au Parlement et dans les institutions – la Commission et l'ensemble des institutions européennes – afin de valider ce qui aura été réalisé et adopté par l'équipe précédente pour être mis en œuvre le 1er janvier 2021. C'est là un véritable sujet, parce que cela signifie que pour la première fois toutes ces politiques européennes vont faire l'objet

d'une démarche complexe, dont on ne mesure pas les conséquences. Il faudra, par conséquent, qu'un certain nombre d'institutions, de syndicats, de représentations diverses et variées, dans tous les domaines quels qu'ils soient, soient très engagés, afin de constituer le lien entre ces deux mandatures.

**S'agissant de l'influence de la France**, celle-ci a créé le modèle de l'eau dans toute l'Europe et même au-delà avec une organisation par bassins de la gestion de l'eau. L'EURO-RIOB<sup>1</sup> en est l'illustration. Mais aujourd'hui, la France perd de l'influence, non pas en raison de la qualité des différentes représentations de la France des institutions, mais parce qu'elle traite parfois avec un certain mépris ces institutions politiques. Ainsi, sur ses 74 députés européens, 34 sont au Parlement européen mais n'ont pas d'engagement ni pour leurs territoires, ni pour les politiques européennes au niveau des institutions européennes. Pour les 40 restants, l'ensemble des partis politiques font preuve d'une certaine négligence pour les affaires européennes et n'envoient que des « en attente de promotion », parfois par punition, rarement par vocation. **Finalement, 20 députés européens français seulement s'engagent dans une véritable Europe politique et défendent la France, alors que 95 députés allemands y travaillent à plein temps.** Même constat pour les Polonais, qui ont compris combien l'Europe était non pas une option, mais une nécessité vitale, et qui œuvrent énormément.

**S'agissant des politiques de l'eau, les budgets sont de plus en plus contraints**, avec la baisse des dotations de l'État pour les collectivités territoriales, et le prélèvement important

À gauche,  
Sophie Auconie ;  
page de droite,  
Frédéric Van Heems.

sur le budget des agences de l'eau, qui change le modèle selon lequel « l'eau paye l'eau ».

**Il faut donc être créatif dans la recherche de nouveaux financements.** Le FEDER, dont les fonds sont en France instruits et gérés par les Régions qui n'ont d'ailleurs pas la compétence « eau », pourrait ainsi encourager des équipements qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés par l'Europe, mais aussi tout ce qui relève de la rénovation, et de la restauration de toutes les infrastructures pour prévenir les risques d'inondations.

Enfin, la France, alors qu'elle est l'un des plus gros contributeurs européens, a aussi perdu son influence sur les politiques de développement. Après avoir porté l'idée que la politique de développement et de l'accès à l'eau et à l'assainissement était une des plus importantes politiques pour l'Union européenne, c'est aujourd'hui l'énergie qui est au premier plan. Parmi les nouveaux financements, la déclinaison du 1 % « solidarité eau » sur l'ensemble de l'Union européenne pourrait être une première piste. ■

**Frédéric VAN HEEMS**  
Membre du Bureau de la FP2E

La France a longtemps été l'exemple dans le domaine de l'eau, avec la loi sur l'eau de 1964 et tout ce qui a été mis en œuvre : principes de « l'eau paie l'eau » et « pollueur-payeur », gestion décentralisée par les agences de l'eau, libre choix en matière de gestion.

Aujourd'hui, le système pour l'eau et l'assainissement induit toujours un très bon rapport qualité/prix. La nouvelle étude de la FP2E, conduite avec NUS consulting, indique que pour les cinq plus grandes villes de chacun des États membres, la France se situe à 11 % en

<sup>1</sup> EURO-RIOB : réseau international des organismes de bassin

dessous de la moyenne européenne en termes de coût de l'eau et de l'assainissement. Il ne faut donc pas être défaitiste, ni s'autoflageller.

**Mais il est vrai aussi que la France est aujourd'hui un peu moins exemplaire**, sans doute pour un problème de confiance lié au financement. Les prélèvements de plus en plus importants sur le budget de l'eau remettent en cause le principe « l'eau paie l'eau », ce qui affaiblit le système. En outre, s'enclenche une spirale négative *low cost, low investment*, ce qui a des conséquences sur la qualité. La tendance à choisir le moins-disant plutôt que le mieux-disant aggrave encore la fracture territoriale existant notamment entre les zones urbaines, périurbaines, et les zones rurales. Il y a aussi une fracture public/privé, soutenue par des antagonismes.

Tout ceci aboutit à des sous-investissements en matière de renouvellements de réseaux et de dépenses, alors que les besoins seront croissants. En effet, le passage du petit cycle de l'eau au grand cycle de l'eau va induire toutes sortes de nouveaux besoins en matière d'investissement. À cet égard,



la France devrait réfléchir au ReUse... Il y a tous les enjeux également de CVM<sup>2</sup> liés à la fracture territoriale évoquée tout à l'heure, ainsi que toute la problématique émergente des micropolluants.

**Pour que la France redevienne exemplaire et retrouve sa place au cœur de la nouvelle politique européenne de l'eau**, il faudrait peut-être d'abord réaffirmer le principe de « l'eau paie l'eau » et arrêter toutes les ponctions déstabilisant le système. Ensuite, il conviendrait d'améliorer la

<sup>2</sup> CVM : chlorure de vinyle monomère

loi BROTTE, qui a permis d'améliorer l'accès à l'eau, mais a eu quelques effets pervers comme l'augmentation des impayés, pour les entreprises privées ou opérateurs publics. Enfin, il faut redonner du poids aux agences de l'eau, qui ne répondent pas toujours aux attentes des élus, notamment dans les zones rurales, et leur permettre de mieux flécher les fonds européens. **La France n'a utilisé au bout de trois ans, que 4 % des 15 milliards d'euros disponibles au niveau européen**, alors que l'Allemagne en a déjà utilisé 50 %.

Il faut également promouvoir :

- **la transparence** : le SISPEA permet, comme d'autres systèmes, de comparer, d'évaluer, de la manière la plus neutre et la plus transparente possible les différentes politiques et les différents modes de gestion ;
- **l'innovation et l'investissement** : toutes sortes de technologies sont disponibles, ainsi que des sources de financement. Il s'agit donc de reprendre confiance et d'utiliser les bonnes procédures, de re-flécher





*Ci-contre,  
Alain Grizaud ;  
page de droite,  
Florence Clermont-  
Brouillet.*

vers les vrais besoins. ■

### **Alain GRIZAUD** Président des Canaliseurs

**Améliorer la connaissance patrimoniale.** Aujourd'hui, avant de financer des projets, il faudrait améliorer les connaissances. La problématique d'évaluation, de reporting, de statistiques, nécessite de prévoir, dans le cadre de la révision de la DCE, des évaluations

*Pour replacer la France au cœur de la politique européenne de l'eau, il faut avoir des représentants au niveau des différentes instances européennes qui soient présents, pour faire porter la voix de la France et celle des acteurs de l'eau.*

*Jean-François DJEMBA*  
Ingénieur Eau et environnement

*L'École française en termes d'eau sert de modèle à Calcutta, ainsi qu'à Nairobi et au Kenya, où il n'y a pas de toilettes, et où l'eau potable est très rare. C'est un enjeu crucial.*

*Mathilde HANGARD*  
Représentante du Master 1 Affaires européennes de la Sorbonne

*Au-delà de la question financière des agences de l'eau du point de vue financier, il y a également un problème humain. (...) les agents n'ont plus le temps d'aller sur le terrain, notamment parce qu'il y a une baisse des effectifs (moins 12 % depuis 2009). Entre 2009 et 2022, les agences de l'eau auront perdu 25 % d'emplois.*

*Jean-Noël GAUTIER*  
Syndicat National de l'Environnement

*L'enjeu des négociations au niveau européen, c'est aussi la probable réduction du budget (entre 15 et 30 % de réduction du budget de la politique de cohésion). La question qui se pose consiste donc à savoir quelles thématiques sont retenues. La politique de l'eau ne sera pas obligatoirement exclue. Le choix des thématiques peut être suffisamment large pour couvrir des sujets divers.*

*Florence CLERMONT-BROUILLET*  
Chef de la mission des Affaires européennes  
au Commissariat général à l'égalité des territoires

patrimoniales, techniques ou autres.

**Porter l'eau comme un sujet à part entière.** Plus généralement, la France doit porter au niveau européen la sortie de la transversalité des sujets de l'eau et viser que l'eau soit un sujet direct au sein de la Commission européenne. Aujourd'hui, l'absence de travail réel direct sur l'eau constitue un frein au repositionnement de la France sur l'eau et à son modèle. La représentation de la France doit aujourd'hui remonter l'eau au premier plan, qui ne doit pas être noyée dans une politique globale. Il faut aussi continuer à valoriser le principe de « l'eau paie l'eau », et le porter au niveau européen, pour ne pas aggraver la fracture territoriale, garantir le droit à l'eau et assurer le développement économique de certains territoires. Si la France doit s'inscrire dans une nouvelle politique européenne de l'eau, c'est sur ces deux points essentiels : l'eau au niveau où elle doit être entendue et une représentation vraiment efficiente. ■

### **Florence CLERMONT- BROUILLET** Chef de la Mission des Affaires Européennes – Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, l'ex-DATAR, joue un rôle d'appui aux acteurs mettant en œuvre les fonds européens en France. Des informations sont disponibles sur le site « Europe en France ».

**Les fonds européens, structurels et d'investissement, représentent plusieurs fonds :**

- le Fonds Européen de Développement Régional et le Fonds Social Européen qui font partie de la politique de cohésion ;
- le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, FEADER qui fait partie de la politique agricole commune ;
- le FEAMP, le Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche. S'ajoute aussi le Fonds de cohésion qui ne concerne pas la France.

L'ensemble de ces fonds représente 28 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Ils sont mis en œuvre dans les différents États membres en répondant à ce qui s'appelle actuellement la stratégie Europe 2020 autour d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Dans cet objectif, chaque État membre met en place un accord de partenariat définissant une stratégie d'ensemble, et le décline ensuite dans le cadre de programmes permettant de définir localement la stratégie de mise en œuvre et d'attribuer les subventions aux différents bénéficiaires. C'est là qu'intervient la complexité nationale. Il existe en France 83 programmes, nationaux et régionaux, destinés à mettre en œuvre ces fonds. Les programmes interrégionaux sont une spécificité française qu'il est difficile de faire reconnaître dans le concert européen permettant de financer des politiques liées aux massifs, à la montagne, mais aussi aux fleuves.

Il existe également des programmes dans le cadre de la coopération terri-



toriale européenne dits « programmes Interreg » permettant de financer des actions transfrontalières ou transnationales. Les autorités de gestion ayant la compétence pour répartir ces fonds sont majoritairement, en France, les Régions et l'État.

**Pour mettre en œuvre ces fonds, la France a choisi les 11 thématiques proposées au menu en raison de la diversité de ses territoires :**

- la croissance dite intelligente, qui se réfère à l'innovation, au numérique et au soutien aux entreprises (27 % des fonds) ;
- la croissance inclusive (emploi, inclusion, formation), qui représente 30 % ;
- la croissance durable (42 %). Les objectifs thématiques liés à cette croissance durable concernent la transition énergétique (objectif n° 4), l'adaptation au changement climatique (objectif n° 5), la protection de l'environnement (n° 6), et les transports (n° 7).

Pour le Fonds de Développement Régional, tous les membres ont des obligations de concentration thématique. Pour les régions les plus développées, certaines métropoles, il y a obligation de concentrer à 80 % sur les objectifs « innovations », « numérique » et « transition énergétique ». L'objectif « transition énergétique » doit représenter au moins 20 % des fonds mis en œuvre. Tout ceci est dicté par le niveau européen.

**Où en est-on sur la mise en œuvre ?** Actuellement, ce ne sont pas 4 %, comme cela a été dit, mais 30 % qui

ont été programmés à la mi-année, c'est-à-dire que les octrois de subventions ont été donnés. D'autre part, les projets, qui, en général, sont pluriannuels, sont en train de se dérouler. Le taux de paiement va très fortement augmenter d'ici la fin de l'année, puisqu'il existe des obligations réglementaires impliquant d'atteindre un certain seuil de paiement avant la fin de l'année. Les 30 % concernent 5 000 projets, et 15 milliards investis, dont 7,7 milliards de fonds européens. En ce qui concerne la croissance durable, la France se situe plutôt à 20 % de programmation, avec un peu de retard. Sur la base des différentes thématiques, la transition énergétique, programmée à 24 %, représente 20 % de l'ensemble des fonds. L'adaptation au changement climatique, programmée à 22 %, représente 33 % des fonds. Pour l'objectif n° 6, – la protection de l'environnement –, la France, avec 43 % de l'enveloppe programmée, se situe à un peu plus de 25 %. C'est essentiellement le Fonds Européen pour le Développement Rural qui assure le financement de cet objectif (62 %), le FEDER en assurant 34 %.

Si l'on fait des recherches par mots-clés comme « eau », il n'est pas toujours facile de trouver l'ensemble des projets. En mettant simplement le mot « eau » dans l'ensemble des fonds européens, on trouve 323 opérations faisant référence à des zones humides, à la continuité écologique, à l'observation phytosanitaire, et aux différentes thématiques variées selon les régions. S'agissant plus spécifiquement de l'objectif 6, « protection de l'environnement », des priorités ont été définies où l'on trouve l'alimentation, l'eau et l'assainissement, mais qui ont été limitées aux régions d'Outre-Mer. Sur les thèmes « patrimoine naturel et culturel », ou « biodiversité et environnement urbain », on retrouve un peu la diversité des régions françaises.

**Le contexte budgétaire européen est difficile** et, pour la Politique Agricole Commune et la politique de cohésion (un peu plus des 2/3 du budget européen), le débat budgétaire va être

tendu. Dans son rapport de cohésion sorti en octobre dernier, concernant les chapitres sur l'état de l'environnement, la Commission aborde essentiellement le traitement de l'eau, des déchets.

D'autre part, la France ne fait pas obligatoirement partie des États membres les plus ciblés dans ce rapport en ce qui concerne les besoins. En avril ou mai prochain, la Commission devrait proposer un cadre financier pluriannuel avec un objectif très ambitieux consistant à négocier ce cadre financier pluriannuel avant la fin de la mandature actuelle du Parlement européen. Des règlements techniques vont être mis sur la table à la mi-année et il faudra les négocier avant la fin 2020 puisqu'au 1er janvier 2021 commence la nouvelle période. Cela signifie que l'élaboration des programmes se fera sur les années 2019-2020. Par conséquent, c'est au même moment qu'il faut réussir la négociation au niveau européen pour influencer les priorités, et dialoguer aux niveaux national et régional afin de mettre en œuvre l'accord de partenariat et décliner les programmes. ■

*Les acteurs doivent mieux se coordonner, et la France doit cesser de surtransposer.*

*Frédéric VAN HEEMS*

*En ce qui concerne la gouvernance, il n'est pas question de transformer les agences de l'eau en startups. Les agences de l'eau ont un rôle très important à jouer et il faut examiner les moyens de les redynamiser.*

*Frédéric VAN-HEEMS  
Membre du Bureau de la FP2E*

*Les agences ont un problème de compétences du fait des missions qu'on leur ajoute au fil des ans et des programmations financières. Il faut arrêter de charger la mule en faisant des ponctions.*

*Alain GRIZAUD  
Président des Canaliseurs de France*

**Jean LAUNAY**  
**Président du Partenariat**  
**Français pour l'Eau et président**  
**du Comité national de l'eau**

S'agissant du remplacement de la France au cœur de la nouvelle politique européenne, il faut d'abord souligner une nouvelle fois le lien étroit entre la directive-cadre sur l'eau et le modèle français de gestion de l'eau mis en place avec la loi de 1964. **Si ce modèle peut toujours être amélioré, il a aussi régulièrement évolué depuis plus de 50 ans.** Tout le monde en partage les principes: gestion intégrée, décentralisée, et par bassins-versants. La nécessité de mener une réflexion sur les bassins transfrontaliers et de tenir compte des aquifères profonds a été utilement précisée.

Enfin, la France détient aussi une addition de savoir-faire, qu'il ne faut pas sous-estimer (connaissances scientifiques, traductions concrètes). Des exemples – perfectibles – dans le domaine de l'organisation territoriale et de la gestion publique ont permis à la réflexion politique d'aborder tous les sujets du grand cycle de l'eau, au-delà du petit cycle, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, collectif ou non. Et puis il y a les savoir-faire du privé, les techniques développées par les grands groupes et les PME, et, aujourd'hui, par une multitude de startups dans différents clusters en France, qui touche toute la filière française de l'eau. Sans oublier les savoir-faire au niveau de nos associations et de nos organisations non gouvernementales engagées dans l'humanitaire et l'aide au développement.

Dans le contexte du prélèvement par l'État sur le budget des agences, ce modèle français de gestion de l'eau est également le premier exemple de mise en œuvre de fiscalité écologique (redevances sur les prélèvements ou sur les pollutions).

Avec la démocratie participative, qui permet de mettre tous les acteurs autour de la table, de nombreux autres sujets peuvent être abordés en termes



*Ci-dessus,  
Jean Launay.*

politiques. **Ce modèle est pourtant fragilisé par un État jacobin**, qui nomme les directeurs des agences de l'eau et, quelquefois, les sous-directeurs, ainsi que des Présidents des conseils d'administration, les commissaires du Gouvernement à chaque réunion des comités de bassin ou des conseils d'administration des agences.

**Il faut continuer à faire prendre conscience de la force du modèle, le réenchanter, parce qu'il est capable d'évoluer, qu'il a initié la politique européenne, intégratrice.** C'est cela qu'il faut avoir en tête au moment du réexamen, de l'ajustement ou de l'actualisation de la directive-cadre sur l'eau.

**Le réenchanter, cela signifie intégrer la complexité les ODD**, et apporter les réponses aux bonnes dates et selon les différents sujets. L'atteinte du bon état est le principe de base qui a défini la directive-cadre au départ et ne sera pas remis en cause. Il faudra tout faire pour y parvenir, mais il faut aussi rappeler le risque d'être trop ambitieux par rapport aux moyens et les principes de départ, à savoir que la politique de l'eau est une coproduction de l'Europe et de la France, et que l'Europe

raisonne en termes d'atteinte des objectifs. Par ailleurs, les progrès dans la recherche, l'affinement des analyses, et la connaissance des données s'améliorent, se précisent. **Le réexamen de la DCE va mettre en exergue le lien fort entre l'eau et le climat**, et l'intégration des Objectifs de Développement Durable de l'ONU doit percoler plus largement dans les politiques internes et internationales de l'Union européenne.

**S'agissant de la place de la France, le Partenariat Français pour l'Eau**, partenariat multi-acteurs, avec un collège pour l'État, un pour les entreprises, un pour les ONG, un pour les associations scientifiques, un pour les collectivités publiques et les parlementaires, et un collège de personnes physiques, françaises ou étrangères, dites experts, après un travail partagé des membres du conseil d'administration du Partenariat Français pour l'Eau, a remis au Président de la République le 2 novembre 2017 une note sur la nécessaire exemplarité de la France dans ses politiques internes et internationales pour conserver sa capacité d'influence sur le plan mondial.

Cette note portait sur trois sujets :

- l'atteinte des Objectifs de Développement Durable ;
- la mise en œuvre de l'accord de Paris : la France doit assurer le suivi des COP où qu'elles se déroulent et quels que soient les contextes et les difficultés politiques ;
- l'aide publique au développement, pour laquelle la Conférence sur le Climat doit donner un signal fort. Le PFE a lancé une initiative pour signer un appel à promouvoir les solutions fondées sur la nature. Plus de 150 signatures ont été recueillies sur cet engagement. L'échéance de la COP « biodiversité » de Belgique en 2018, le G7, sous présidence française en 2019 et le congrès l'UICN à Marseille en 2020 seront autant d'occasions pour la France de montrer sa volonté d'avancer sur les sujets abordés dans ce colloque. ■

# CONCLUSION



## **Simone SAILLANT**

**Adjointe au directeur de l'Eau et de la Biodiversité, ministère de la Transition écologique et solidaire**

*Il faut repenser la politique de l'eau en intégrant tous les nouveaux facteurs. Les Objectifs du Développement Durable et les mesures de lutte contre le changement climatique qui découlent de l'Accord de Paris donnent un nouveau cadre de réflexion, et il sera donc nécessaire de concilier des enjeux de court terme et de long terme puisque le défi du changement climatique relève d'investissements qui produiront des effets à 2030, 2050, voire 2100. En ce qui concerne la politique européenne de l'eau, il faut s'interroger sur son ambition et sur son niveau de subsidiarité. Cette politique est le plus petit commun dénominateur de l'ensemble des États membres, ce qui n'empêche pas les États membres d'être obligatoirement plus ambitieux sur certains sujets. La France a été un pays tout à fait moteur dans l'adoption de la DCE, directive-cadre consacrant à l'échelle européenne les principes fondateurs de la politique de l'eau française. Dans cet élan, la France a été d'une grande ambition, qui, aujourd'hui, soulève deux questions. Tout d'abord, la France est assez loin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, tout comme ses voisins européens. Elle a été trop optimiste sur l'état initial de ses masses d'eau. Ensuite, la France a oublié le fait que la DCE juge non pas sur les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs,*

*mais sur l'atteinte effective de ceux-ci. Le système européen est un système anglo-saxon où les résultats comptent davantage que les moyens mobilisés pour les atteindre. Dans la perspective des échanges qui vont avoir lieu au niveau européen, la France devra faire son autocritique sur sa stratégie de mise en œuvre de la DCE.*

**Concernant la possible révision de cette directive-cadre, la DG Environnement est dans une posture de faiblesse.** Les priorités du Président de la Commission sont plutôt tournées vers d'autres objectifs : croissance économique de la zone euro, enjeux migratoires et Brexit. Dans le climat actuel, le texte sera sans doute moins ambitieux que celui qui a été adopté en 2000. Il faut donc anticiper que des éléments essentiels du système seront écartés dans le cadre de cette révision, comme la gestion par bassins et la récupération des coûts, principe qui n'est absolument pas naturel en Europe, et pas du tout chez les Allemands. Il est donc nécessaire de s'organiser afin de porter les enjeux français au niveau européen. **Le ministère contribue aussi activement à la construction des SDAGE de troisième génération,** puisque les objectifs ne seront pas être atteints d'ici 2027. De plus, la révision de la DCE, si elle a lieu, n'aboutira pas avant 2024.

**Le gouvernement travaille également à mobiliser la DG sur les sujets « eau et agriculture » et les pollutions diffuses.** L'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique dans un contexte d'accroissement de la demande alimentaire mondiale constitue un point capital de jonction entre la PAC en renégociation et la politique de l'eau. L'influence française peut s'effectuer à plusieurs niveaux. Auprès de la Commission, tout d'abord, qui est la gardienne du temple. La France est présente au travers de nombreux groupes de travail : ministère de l'Environnement, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, et Office International de l'Eau. L'ensemble des acteurs de l'eau représentés dans ce colloque peuvent aussi porter leur message auprès de la Commission, dans le cadre des grandes associations



*européennes représentées à toutes les réunions, ainsi que le Réseau européen des organismes de bassin animé par l'OIEau, lequel a montré tout son intérêt dans la capitalisation des retours d'expérience sur la mise en œuvre de la DCE.*

**L'autre sphère d'influence importante est le Parlement européen,** auprès duquel la France est un peu en perte de vitesse. Chacun à son niveau devra œuvrer pour essayer de mobiliser des parlementaires sur les sujets chers à la France. Dans cet objectif, l'eau doit être moins un sujet de spécialistes. Il faut simplifier les messages, sans les rendre simplistes, afin d'aider les parlementaires à les porter. Chacun doit s'y employer. ■

## **Sophie AUCONIE**

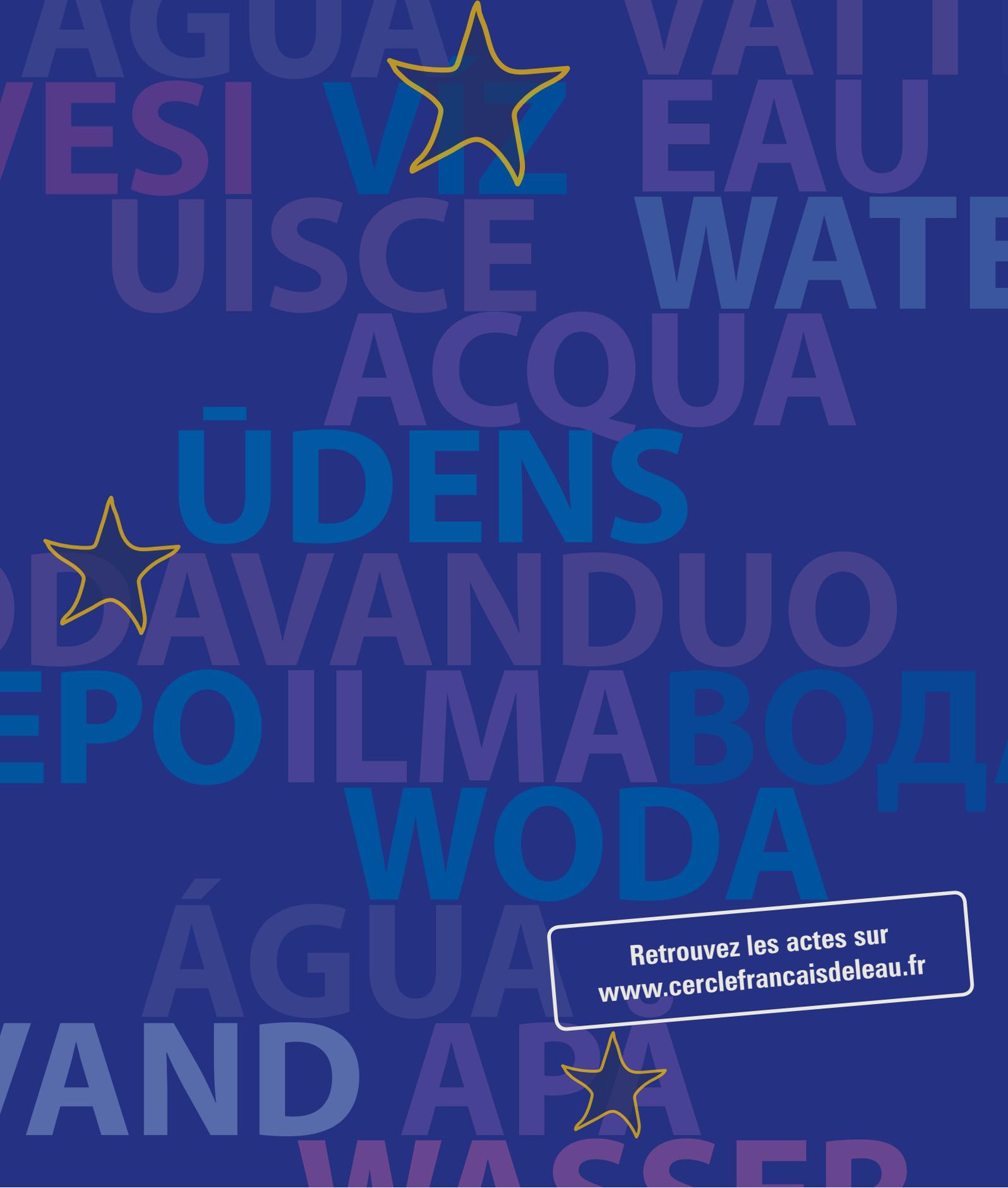
**Députée de l'Indre-et-Loire, présidente du Cercle Français de l'Eau, gouverneure du Conseil mondial de l'eau**

*Les Assises de l'eau sont l'occasion de mettre sur la table toutes ces problématiques que rencontre le Monde de l'eau et tous les enjeux pour l'eau. Dans le cadre des relations de la France avec l'Europe, c'est le bon endroit pour échanger sur ces thématiques. Enfin, aujourd'hui, c'est la journée « eau » des COP : à chaque COP, cette journée « eau » doit perdurer, voire s'épanouir, parce que s'il est une ressource pour laquelle le dérèglement climatique a des conséquences, c'est évidemment l'eau. En conclusion : « la DCE est une législation parmi les plus innovantes au Monde ». Il faut la réexaminer dans cet état d'esprit. ■*

Cette synthèse a été réalisée sous la responsabilité de l'équipe permanente du CFE

Photographies: Éric NOCHER





Retrouvez les actes sur  
[www.cerclefrancaisdeleau.fr](http://www.cerclefrancaisdeleau.fr)



CERCLE  
FRANÇAIS DE L'EAU



10, rue Washington, 75008 Paris  
Tél. : +33 1 40 08 03 69  
[www.cerclefrancaisdeleau.fr](http://www.cerclefrancaisdeleau.fr)